



Date d'envoi: déjà imprimé  
N° NATIONAL: déjà imprimé

**Que ferez-vous avec la somme de 920,62 €(\*) par mois à 65 ans ?**

**Peu de choses !**

Sauf si, par prévoyance, vous avez anticipé la baisse de votre niveau de vie en vous constituant une pension extralégale complémentaire.

Alors, le plus tôt est toujours le mieux, même pendant les périodes difficiles : la formule est simple et attrayante :

- starter ou avec des cotisations sociales minimales, une prime de 966 €/an
- versement minimum de 100 €/an
- versement maximum de 2.871,06 €/an
- déduction fiscale des primes versées
- économie sur vos cotisations sociales
- rendement garanti

**C'est l'incontournable PLCI ou pension libre complémentaire pour indépendant et en plus le fisc peut vous rembourser jusqu'à 60 % (\*\*)**

**Pour souscrire une PLCI avant le 30 décembre 2009 (date limite des versements à l'assureur) compléter le formulaire ci-dessous :**

**Oui, je suis intéressé(e) par une offre PLCI personnalisée**

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Nom et prénom : déjà imprimé

Activité : .....

Date de naissance ou n° NISS : déjà imprimé

N° de GSM ou de tel : .....

Adresse mail : .....

Année début d'activité : .....

Si en société, nom de la société : .....

Si client Groupe S Secrétariat Social, n° affilié : .....

(\*) minimum par mois pour un isolé avec une carrière complète (source ONP)

(\*\*) % de la déduction fiscale lié à votre revenu imposable en tant qu'indépendant

A renvoyer au **Groupe S - Secrétariat Commercial / Action PLCI 2009:**

par fax: 02 /507.16.32

par courrier à l'adresse suivante: Avenue Fonsny 40 à 1060 Bruxelles

par mail: [gsms@groupes.be](mailto:gsms@groupes.be)